

« Et à la fin, on privatise les services »

Nouvelle manif en mars prochain contre la réforme wallonne des APE. Mais pas seulement.

● **Pascale SERRET**

Pour sa carte de vœux 2019, le ministre de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet avait choisi l'humour et la caricature : on le voyait, joyeux, porté en triomphe par une petite foule en rouge, vert et bleu. Des syndicalistes de toutes les couleurs, qui reconnaîtraient enfin qu'il a eu raison de mener à bien sa réforme sur les aides à la promotion de l'emploi (APE), entre autres dossiers.

On va dire qu'il reste du chemin à faire : la FGTB, la CSC, mais aussi les em-

ployeurs du non-marchand, organisent une manifestation le 18 mars prochain à Namur, contre cette réforme et d'autres mesures qui fragiliseraient tout le secteur des services aux personnes.

« Pourquoi se précipiter ? »

Pour rappel, 4 000 employeurs des pouvoirs locaux et du non-marchand ont recours au système des points APE pour financer l'emploi de plus de 62 000 personnes. Le ministre Jeholet se défend depuis des mois de vouloir supprimer des moyens et/ou des emplois dans les secteurs concernés par sa réforme, qui doit être soumise au vote au Parlement wallon le 20 mars prochain.

Mais les syndicats et les employeurs bénéficiaires de ce dispositif continuent à redouter des pertes d'emplois (3 500, selon les estimations de la FGTB).

Les points APE vont disparaître et le budget qui y est consacré aujourd'hui (plus d'un milliard d'euros) doit être transféré aux différents ministres fonctionnels. Des avant-projets sont prêts ou en cours de préparation dans les différents cabinets ministériels.

« On comprend mal cette précipitation d'un gouvernement sortant à délivrer des textes essentiels qui ne s'appliqueront au mieux qu'en 2021, sans véritable analyse des projets, alors que d'autres gouvernements issus d'élections futures auront à les assumer sans les avoir construits », s'inquiètent les syndicats.

Éligible, inéligible...

Il y a aussi cet autre dossier qui ne prend pas la forme d'un décret mais d'un arrêté du gouvernement : le guide des dépenses éligibles. En gros, il s'agit de lister les dépenses qui peuvent être soutenues

par des subventions et les autres. Ici, c'est tout le secteur de l'insertion socio-professionnelle qui se fait du mouron.

Notamment sur un point précis du projet d'arrêté : celui qui imposerait de déduire des subventions wallonnes les recettes qu'un centre d'insertion socio-professionnelle, un CISP, pourrait dégager par exemple. Alors même que ces centres devraient faire face à une réduction de subventions.

Mais au final, si on y ajoute les transports en commun (réforme des TEC), les conséquences possibles de l'assurance autonomie et la réforme des Provinces, la FGTB et la CSC croient distinguer assez clairement le dessein du gouvernement wallon : « Quel que soit le domaine, les réformes menées visent à déstructurer et à privatiser (après les avoir fragilisés) des services à la population ». ■

Les revendications du front

Soutenues par plusieurs organisations d'employeurs du non-marchand (ConcertES, Cessoc, l'Interfédé CISP), la FGTB et la CSC veulent être entendues sur une série de revendications pour éviter un « sous-financement

ou une privatisation des services à la population ». Comme le maintien des Provinces et des postes APE qui y sont financés (et que la réforme va supprimer), la neutralité

budgétaire pour les opérateurs concernés par la réforme des APE, un allongement de la période transitoire, une suspension de l'application du guide des dépenses éligibles pour ceux

qui y sont déjà soumis, une « réelle » concertation avec les acteurs de terrain et les interlocuteurs sociaux, etc.